

STATUT DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LES OISEAUX MARINS ET LES REQUINS

PREPARE PAR: SECRETARIAT DE LA CTOI, 14 NOVEMBRE 2012

OBJECTIF

Fournir au Comité Scientifique une opportunité de mettre à jour et de commenter sur l'état actuel de développement et de mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN) pour les oiseaux marins et les requins de chaque CPC.

CONTEXTE

En 1999, les pays membres de l'Organisation pour l'agriculture de l'alimentation des Nations unies (OAA) ont développé un Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-requins, OAA 1999).

The PAI-requins suggère que les membres développent un Plan d'action national si leurs navires pratiquent des activités de pêche ciblant les requins ou s'ils capturent régulièrement des requins dans des pêcheries ciblant d'autres espèces.

Le PAI-requins (OAA, 1999) a pour objectif « d'assurer la conservation et la gestion des requins et leur utilisation durable à long terme » et prescrit les objectifs suivants:

- Assurer que les captures de requins, ciblées ou non ciblées, soient durables.
- Évaluer les menaces sur les populations de requins, déterminer et protéger les habitats critiques et appliquer des stratégies d'exploitation compatibles avec les principes de la durabilité biologique et de l'utilisation économique rationnelle à long terme des stocks.
- Identifier et porter une attention particulière aux stocks de requins vulnérables et menacés.
- Améliorer et établir un cadre pour la mise en place et la coordination d'un processus efficace de consultation de toutes les parties prenantes dans les initiatives de recherche, de gestion et de sensibilisation au niveau national et international.
- Réduire au minimum les prises accidentelles inutilisées de requins.
- Contribuer à la protection de la diversité biologique et à la structure aux fonctions des écosystèmes.
- Réduire au minimum le gaspillage et les rejets lors de la pêche au requin, conformément aux dispositions du paragraphe 7.2.2.g du *Code de conduite pour une pêche responsable* (en exigeant par exemple que ne soient pas rejetés les requins amputés de leurs ailerons).
- Encourager l'utilisation de l'intégralité des requins pêchés.
- Améliorer la collecte de données de captures et de débarquements par espèces et la surveillance des pêcheries de requins.
- Faciliter l'identification et la soumission de données biologiques et commerciales par espèce

Le PAI-requins requiert que chaque nation membre qui capture des requins dans ses pêcheries prépare un rapport d'évaluation sur les requins (RER) qui aurait pour but d'identifier les questions de conservation, gestion et autres en association avec les captures de requins. Si nécessaire, ces questions peuvent être adressées dans un PAN-requins. Le RER doit être mis à jour régulièrement afin de faire état de l'état des stocks de requins, des évaluations été réalisées pour identifier les lacunes dans les connaissances. Les PAN-requins requiert la collecte et la compilation des données à une résolution appropriée, y compris *inter alia* les données commerciales et les données menant à l'amélioration de l'identification et, finalement, des indices d'abondances.

La collecte des données sur les requins collectées par les CPC de la CTOI pour les stocks de requins trans-frontaliers, hautement migrateurs et de haute-mer doit se faire à travers une collaboration internationale et des systèmes de partage de données. Toutes les données sur les requins devraient être mise à la disposition des organisations des pêches régionales et sous-régionales, et de la FAO (PAI-requins 1999).

Lors de sa 14^e Session en 2011, le CS **A NOTÉ** ce qui suit :

- que le but initial des Plans d'action nationaux de la FAO pour les oiseaux marins (PAN-oiseaux marins), en 1998, consistait à traiter les inquiétudes relatives à la pêche palangrière. Toutefois, les informations récentes révèlent des inquiétudes importantes par rapport aux prises accessoires d'oiseaux marins de plusieurs autres pêcheries, en particulier des pêcheries au filet maillant. Les Directives techniques 2009 de la FAO pour de meilleures pratiques, élaborées pour aider à préparer les PAN-oiseaux marins, incluent explicitement des avis sur les pêcheries à la palangre, au chalut et au filet maillant.
- que certaines espèces telles que les cormorans et les puffins migrateurs (qui sont courants dans les eaux côtières de nombreux Etats côtiers de la CTOI), sont réputées particulièrement vulnérables aux prises accessoires des pêcheries au filet maillant. Les CPC opérant des pêcheries au filet maillant ont été fortement **ENCOURAGÉS** à entreprendre un exercice d'évaluation de leur besoin en PAN-oiseaux marins. *BirdLife International* a proposé son aide aux CPC souhaitant évaluer les impacts de la pêche au filet maillant au sein de leurs pêcheries nationales
- de l'état actuel d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les requins et a **RECOMMANDÉ** à toutes les CPC ne possédant pas de PAN-requins d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PAN-requins et de rendre compte des progrès au GTEPA en 2012, tout en rappelant que les PAN-requins constituent un cadre formel censé faciliter l'estimation des prises de requins ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées, qui devraient à leur tour améliorer la collecte de données sur les prises accessoires ainsi que la conformité avec les Résolutions de la CTOI

DISCUSSION

Avant le Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires de 2012, le Secrétariat a envoyé le tableau adopté par le CS pour plus de commentaires et mises à jour de la part des 33 CPC de la CTOI (31 Membres et 2 Parties coopérantes non-contractantes). Des commentaires et mises à jour ont été reçus de la part de 6 CPC, qui ont été incorporées dans le tableau fourni en Annexe A. Lors de la réunion du GTEPA, des commentaires additionnels ont été reçus et ajoutés dans le tableau fourni en Annexe A.

RECOMMANDATION/S

Que le Comité Scientifique **NOTE** le statut actuel du développement et de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les requins et les oiseaux de mer par chaque CPC.

ANNEXE

Annexe A: 2012 : Statut du développement et de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les requins et les oiseaux de mer.

FAO 1999. [Le plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins](#). Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation des Nations Unies, Rome.

ANNEXE A
PROGRES DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES PAN-REQUINS ET OISEAUX MARINS

CPC	Requins	Date de mise en œuvre	Oiseaux marins	Date de mise en œuvre	Commentaires
MEMBERS					
Australie		14-avr-2004		2006	Requis: le 2 nd PAN-requins (Plan requin 2) a été publié en juillet 2012, avec une stratégie opérationnelle de mise en œuvre : http://www.daff.gov.au/fisheries/environment/sharks/sharkplan2 . Oiseaux marins: a mis en place un Plan de réduction de menaces (PRM) pour les prises accidentelles (ou prises accessoires) d’oiseaux marins pendant les opérations de pêche à la palangre depuis 1998. Le PRM actuel est entré en vigueur en 2006 et a largement rempli le rôle d’un PAN pour les pêcheries palangrières. Le PRM de 2006 est actuellement en revue. De plus, une évaluation des prises accessoires d’oiseaux marins dans les pêcheries au chalut, au filet et à la senne tournante est en train d’être réalisée, et un PAN sera développé afin de mettre en commun les Plans par pêcheries et les actions permettant de réduire les prises accidentelles d’oiseaux marins dans les pêcheries palangrière, au chalut et au filet.
Belize					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Chine		–		–	Requins: le développement n’a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n’a pas commencé.
–Taiwan, Chine		mai 2006		mai 2006	Requins: Aucune révision prévue pour le moment. Oiseaux marins: Aucune révision prévue pour le moment.
Comores		–		–	Requins: le développement n’a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n’a pas commencé.
Erythrée					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Union Européenne		5 février 2009		–	Requins: approuvé le 05 février 2009 et en mise en œuvre. Oiseaux marins: en phase de finalisation pour adoption au court du dernier trimestre 2011.
France (territoires)					Requins: approuvé le 05 février 2009 mais pas encore mis en œuvre. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Guinée					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Inde					Requins: en rédaction avec le support du BOBP-IGO Oiseaux marins: l’Inde a déterminé que les interactions avec les oiseaux marins ne constituait pas un problème pour ses flottes.
Indonésie		–		–	Requins: les directives pour le PAN ont été développées et rendues accessible au public pour commentaires des acteurs en 2010 (financé par ACIAR Australie—DGCF).

					Formation en 2011, dont collecte des données pour les requins basé sur les formulaires standards pour les données statistiques (par DGCF (financé par ACIAR Australie). Mise en œuvre fin 2011/début 2012. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
Iran, R.I.		–		–	Requins: a communiqué à toutes les coopératives de pêches les résolutions de la CTOI sur les requins. A mis en place une prohibition de la rétention de requins vivants. Oiseaux marins: l'Iran a déterminé que les interactions avec les oiseaux marins n'étaient pas un problème pour sa flotte, n'étant constituée que de fileyeurs..
Japon		03-déc-2009		03-dec-2009	Requins: le rapport d'évaluation du PAN-requins soumis au COFI en janvier 2011 Oiseaux marins: le rapport de mise en œuvre du PAN-oiseaux marins soumis au COFI en janvier 2011.
Kenya					Requins: le développement n'a pas commencé. Prévu pour 2012. Les requins sont considérés comme des espèces cibles par le Kenya. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé. Prévu pour 2012. Le Kenya a un seul palangrier ciblant l'espadon et aucune interaction avec les oiseaux marins n'a été rapporté à ce jour.
Corée, République de		–		–	Requins: approuvé le 18 août 2011 mais pas encore mis en œuvre. Oiseaux marins: début du développement.
Madagascar		–		–	Requins: le développement n'a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé. Note: un système de contrôle des pêcheries est en place afin d'assurer l'application des Mesures de conservation et de gestion de la CTOI vis à vis des requins et oiseaux marins par les navires de pêche.
Malaisie		2006			Requins: aucune mise à jour reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Maldives, République des					Requins: un projet de PAN requins est disponible : des lacunes/problèmes suite à l'interdiction totale des captures de requins ont été identifiés grâce à l'assistance du projet BOBLME. Aujourd'hui, les Maldives demandent de l'aide à BOBLME pour finaliser leur plan et les régulations associées pour publications dans la Gazette du Gouvernement. Oiseaux marins: l'article 12 du PAI dit que si un « problème existe », les CPC doivent adopter un PAN. La Résolution 05/09 de la CTOI suggère que les CPC doivent déclarer les interactions avec les oiseaux marins au Comité scientifique de la CTOI si approprié. Les Maldives ne considèrent pas que les oiseaux marins soient un problème dans leurs pêcheries, i.e. la pêcherie à la canne et la pêcherie palangrière. Les nouvelles régulations pour la pêche à la palangre font provisions pour des mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux marins. Les Maldives feront leur rapport sur les oiseaux marins lors des Groupes de travail de la CTOI appropriés.
Maurice					Requins: actuellement en rédaction. Oiseaux marins: la rédaction commencera après la finalisation du PAN-requins. En même temps, il a été demandé aux entreprises de pêche de mettre en œuvre les mesures d'atténuation décrites dans les résolutions de la CTOI.
Mozambique		–		–	Requins: le développement n'a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
Oman, Sultanat d'					Requins: aucune information reçue au Secrétariat.

					Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Pakistan					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Philippines		Sept. 2009		–	Requins: en revue périodique. Les captures de requins pour 2010 ont été fournies au Secrétariat. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé. Aucune interaction enregistrée.
Seychelles, République des		Avr-2007		–	Requins: le PAN-requins doit être revu en 2012. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
Sierra Leone					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Sri Lanka					Requins: il est prévu de développer un PAN en 2012 et une mise à jour sera fournie lors de la prochaine réunion du Comité scientifique. Oiseaux marins: le Sri Lanka a déterminé que les interactions avec les oiseaux marins ne constituait pas un problème pour ses flottes.
Soudan					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Tanzanie, Rep.U de		–		–	Requins: les discussions initiales ont débuté. Oiseaux marins: les discussions initiales ont débuté. Note: les termes et les conditions pour la protection des requins et des oiseaux de mer sont contenus dans les licences de pêche.
Thaïlande		23-nov-2005		–	Requins: le second PAN-requins est en projet. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
Royaume Uni	n.a.	–	n.a.	–	Pas applicable : les Territoires Britanniques de l'Océan Indien (archipel des Chagos) sont une Aire Marine Protégée fermée à la pêche sauf pour les pêcheurs sportifs autour de Diego Garcia. Pour les requins, le RU est le 24 ^e signataire du « Protocole d'accord sur la conservation des requins migrateurs » de la Convention sur les espèces migratrices, qui étend l'Accord aux territoires du RU dans l'Océan Indien, dont font parti les Territoires Britanniques de l'Océan Indien. Le Section 7 (10) (e) de l'Ordonnance des Pêches (Conservation et Gestion) fait référence à la pêche sportive et exige que les requins soient relâchés vivants. Aucun oiseau marin n'est capturé par la pêche récréative.
Vanuatu					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Yemen	??		??		Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES					
Sénégal		25-sept-2006		–	Requins: La Commission sous-régionale des pêches supporte le développement d'un PAN-requins pour le Sénégal en 2005. Les autres activités conduites comprennent l'organisation de consultations avec l'industrie, des recherches sur la biologie des requins ainsi que des études socio-économiques sur les pêcheries de requins. Le PAN est actuellement en révision. Des propositions sont faites pour l'inclusion d'une taille de maille minimum, d'une taille minimum pur les requins et d'une interdiction du « finning ». Oiseaux marins: la nécessité d'un PAN-oiseaux marins n'a pas encore été évaluée.
Afrique du Sud, Rép. d		–		2008	Requins: la publication du projet de PAN-requins pour concertation publique a été

					approuvée par le Ministre du Département de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêches (6 juillet 2012). Oiseaux marins: publié en août 2008 et mis en œuvre. Une révision est prévue du PAN-oiseaux marins.
--	--	--	--	--	---

Clé de couleurs	
PAN complété	
Rédaction en finalisation	
Rédaction débutée	
Non débuté	